

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION N° 122

10/04/2025



Mairie d'Asson, 20 place Saint-Martin, 64800 ASSON - Tél. : 05 59 71 02 65

Mail : info@asson.fr / Site Internet : www.asson.fr / Facebook : www.facebook.com/assonvillage

SÉANCE DU 26 MARS 2025

Comptes Financiers Uniques 2024 – budget principal et Centre de Loisirs : adopté à l'unanimité

Le compte financier unique reflète les opérations réalisées en 2024. Concernant le budget principal, la bonne gestion a permis de dégager un excédent global de 733 285 € (645 234 € en fonctionnement et 88 050 € en investissement). Le reliquat sera affecté en recettes sur le budget 2025 qui sera voté en avril 2025.

De même, le compte financier unique 2024 du Centre de Loisirs est adopté à l'unanimité.

Cession d'un local professionnel : adopté à l'unanimité

Benoît PÉMOULIÉ loue à la commune d'Asson un local professionnel situé 6 place Saint-Martin depuis le 1^{er} juin 2023 pour y exercer son activité d'ostéopathe. Celui-ci a sollicité la Commune pour devenir propriétaire du local qui a été estimé par le service des Domaines à 50 000 €. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre ce local à M. Benoît PÉMOULIÉ au prix de 50 000 €, précisant que ce bien est cédé avec une place de parking situé rue du Pic du Midi et que le local est vendu pour un usage professionnel, avec obligation de conserver cette orientation.

Renouvellement d'un contrat de travail : adopté à l'unanimité

Le contrat de travail de la personne en charge de la gestion budgétaire de la commune arrive à échéance au 30 juin 2025. Aussi, le Conseil Municipal décide de renouveler son contrat de travail pour 3 nouvelles années et d'harmoniser sa rémunération sur celle d'un agent titulaire.

A vos agendas...

- 18 et 19 avril 2025 : **Re-fêtes d'Asson**
Bal de 22h à 2h avec FOCODA, salle Jean Labarrère (entrée : 5 €)
- Lundi 21 avril 2025 : **Vide-Greniers** d'Asson Sports, 9h-18h, salle Jean Labarrère
- Mercredi 30 avril 2025, à 10h30 : **Croque Histoires sonores** à la bibliothèque d'Asson
- Lundi 5 mai 2025 : **Don du Sang**, salle de l'Isarce, de 15h30 à 19h
- Samedi 24 mai 2025 : **Fête du Jeu** à Nay, de 10h à 18h (avec la participation de l'atelier Tarot d'Asson Animation)
- Samedi 21 juin (14h-18h) et dimanche 22 juin (10h-18h) 2025 : **Exposition** des ateliers d'Asson Animation, salle de l'Isarce

Désaffectation et déclassement de l'école du Pont Latapie : adopté à 17 voix pour, 1 contre et 1 abstention

Suite à la fermeture de l'école du Pont Latapie en juillet 2023, la commune a décidé de mettre en vente l'ensemble immobilier. Pour ce faire, il est nécessaire de désaffecter l'école et de l'incorporer au domaine privé de la Commune. Cette décision s'appuie sur l'avis favorable du Préfet et de l'Inspecteur d'Académie.

Subvention à une association : adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 150 € pour l'association des Conscrits 2006 pour l'organisation des Fêtes d'Asson en novembre 2024 et des re-fêtes qui sont programmées les 18 et 19 avril 2025.

Renouvellement de la Convention Territoriale Globale avec la CAF : adopté à l'unanimité

La convention territoriale globale (CTG) a été signée en 2020 pour la période 2020-2023 et il convient de la renouveler. Cette convention a pour objectif de maintenir et de développer les services aux familles dans les domaines de la petite enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation, le logement... Cette convention est signée entre la Caisse d'Allocation Familiale, la Communauté de Communes du Pays de Nay et les communes gestionnaires d'un Centre de loisirs. La signature de cette convention permettra à la commune d'Asson de continuer à percevoir une aide financière de la CAF d'environ 32 000 € par an pour le fonctionnement du centre de loisirs. Le Conseil Municipal autorise donc M. le Maire à signer cette convention pour les années 2024-2028.

SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

Cession de l'école du Pont Latapie : adopté à 16 voix pour, 1 contre et 1 abstention

Suite à la mise en vente de l'école du Pont Latapie, un acquéreur a fait une proposition d'achat à 239 000 € conforme à l'estimation du service des Domaines. Aussi, le Conseil Municipal décide de vendre cet ensemble immobilier (comprenant une ancienne école et un logement de type T4 de 97 m²) au prix de 239 000 €. Le Conseil Municipal décide également que la valeur de cette vente sera affectée en totalité aux projets liés à l'école.

Entretien des espaces verts des HLM et de la SDC des ESCUERES : adopté à l'unanimité

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entretien des espaces verts des HLM et de la SDC des ESCUERES est réalisé par le service technique communal. Il lui appartient chaque année d'en fixer le prix. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter de 20 € les tarifs de 2024 pour les porter à 390 € pour les HLM et 370 € pour la SDC des ESCUERES pour l'année 2025.

Travaux au préau de l'école : participation ALSH : adopté à l'unanimité

La Commune va réaliser des travaux de rénovation énergétique au niveau du préau de l'école primaire d'Asson (isolation du plafond, remplacement des menuiseries, climatisation réversible, peinture et électricité). Estimés à environ 72 000 € HT, ces travaux permettront d'améliorer les conditions d'accueil des enfants de l'école mais également du Centre de Loisirs. Considérant que le taux d'occupation par le centre de loisirs est de 39 %, le Conseil Municipal décide de prévoir un virement de 28 000 € du budget annexe Centre de Loisirs vers le budget principal de la commune. Ce projet sera financé à hauteur de 35 000 € par la DETR et par la CAF.

Subventions aux associations : adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal a décidé de l'attribution des subventions suivantes :

OCCE Coop Scolaire	3 335 €
Association Parents Elèves	460 €
Association Asson-Sports	10 000 €
Total	13 795 €

Vote des taxes 2025 : adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal valide la proposition de M. le Maire de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes foncières 2025 : 19,55 % pour le Foncier bâti et 24,07 % pour le Foncier non bâti.

Il propose cependant une augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui passera de 7,80 % à 8,64 €. Cette taxe ne concerne que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Jobs d'été : postulez avant le 16/052025

La Commune d'Asson recrute 8 jeunes pour cet été (en binôme par période de 2 semaines) pour assurer les travaux d'entretien simples sur la voirie communale, les bâtiments communaux et les espaces verts. Candidature à déposer auprès de la mairie avant le 16 mai 2025.

SÉANCE DU 10 AVRIL 2025 (suite)

Budget communal 2025 : adopté à 16 voix pour et 3 contre

Le budget de fonctionnement 2025 prévoit environ 1 530 000 € de dépenses pour 2 280 000 € de recettes, soit un excédent de 750 000 € qui sera reversé à la section d'investissement.

Quant au budget investissement, il s'élève à 1 750 000 € (dont 1 000 000 € de dépenses réelles).

290 000 € ont été inscrits au budget pour réaliser des travaux au niveau de la cantine de l'école. Le projet est de gérer en direct le service de restauration scolaire sans passer par une société de restauration. L'idée est d'avoir un cuisinier municipal qui élabore les menus, achète les denrées nécessaires et cuisine sur place et au jour le jour les repas servis aux enfants dans le respect de la réglementation et des normes en vigueur. Un autre programme d'investissement concerne également l'école puisque 90 000 € sont prévus pour la rénovation du préau. Les autres opérations sont les suivantes : l'acquisition de matériel (155 000 € pour un tracteur et une épareuse), la voirie communale (160 000 €), le solde des travaux de la toiture de la salle de sports Jean Labarrère avec pose de panneaux photovoltaïques (118 000 €), les travaux sur bâtiments communaux (80 000 €), l'acquisition de matériel divers pour la mairie et pour l'école (37 000 €), l'aménagement de l'aire de jeux et du parcours santé (25 000 €), l'aménagement d'un muret devant la Maison Pétrique (3 000 €).

Budget 2025 du Centre de Loisirs « Coins des Canailles » : adopté à l'unanimité

Le budget prévisionnel du Centre de Loisirs est voté à l'équilibre. La participation de la Commune passe de 8 000 € à 17 000 €. Les autres recettes sont constituées de la participation des familles (48 000 €) et de l'aide de la CAF (32 000 €).

La Commune se félicite de la fréquentation toujours très élevée et de la satisfaction des familles.

Création des emplois d'été : adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal décide de créer deux emplois saisonniers d'adjoint technique pour assurer divers travaux d'entretien simples sur la voirie communale, les bâtiments communaux et les espaces verts pour la période estivale.

Ces emplois seront pourvus par 8 jeunes, recrutés en binôme sur une période de 2 semaines, entre le 7 juillet et le 29 août 2025.

La priorité sera donnée cette année aux assonnais nés en 2007 (année des 18 ans). Ils sont invités à déposer leur **candidature** auprès de la mairie **avant le 16 mai 2025** (salaire net d'environ 720 €)

Saison culturelle en Pays de Nay :

La Communauté de communes du Pays de Nay propose ce printemps un programme culturel avec la complicité des bibliothèques, communes, associations et structures éducatives du Pays de Nay et des territoires voisins.

Expositions, ateliers créatifs, spectacles, animations ludiques et rencontres littéraires rythmeront les mois d'avril, mai et juin à l'Espace Culturel et dans les bibliothèques du territoire. Il y en aura pour tous les goûts et tous les âges !

Le programme complet est disponible en mairie, à l'Espace Culturel du Pays de Nay et sur www.culture.paysdenay.fr

Parmi les nombreuses animations, les bénévoles de la bibliothèque d'Asson proposeront une animation « **Croques histoire sonores** », le **mercredi 30 avril** à 10h30. Lectures d'albums jeunesse autour des sons, des silences et des bruits.



INFORMATIONS DIVERSES

Point travaux (remplacement canalisations) :

La Communauté de communes du Pays de Nay travaille actuellement sur la Commune d'Asson pour le renouvellement de certaines canalisations d'eau potable.

Ces travaux concernent actuellement la rue du Beez (travaux prévus du 10 avril au 6 juin) et représentent un budget de plus de 200 000 €. La circulation sera fermée pour l'occasion (sauf riverains). Dans le même temps et jusque fin avril 2025, les canalisations seront également remplacées Chemin Artigaret (pour 40 000 €). Enfin, 98 000 € seront investis pour ce même type de travaux sur une partie de la rue des Pyrénées (entre le cimetière et le carrefour avec la rue de l'Aubisque), travaux qui devraient se faire durant l'été 2025.

Du côté d'ASSON ANIMATION :

Fête du Jeu à Nay : samedi 24 mai 2025

L'atelier Tarot d'Asson Animation participera à la fête du jeu à Nay, le samedi 24 mai 2025, de 10h à 18h, à l'Espace culturel du Pays de Nay. L'atelier Tarot présentera 2 tables de jeux.

Que vous soyez débutant ou confirmé, venez-vous essayer au jeu de Tarot.

Cet atelier se déroule toute l'année, tous les mercredis, à partir de 20h30, salle des associations à Asson.

Exposition des ateliers : 21 et 22 juin 2025

Les artistes des ateliers d'Asson Animation présenteront leurs œuvres à la salle de l'Isarce.

Samedi 21 juin 2025 de 14 h à 18 h et dimanche 22 juin 2025 de 10h à 18 h. Entrée gratuite

L'atelier peinture sur porcelaine effectuera une présentation de cet art.

Installation de vélos à l'aire de jeux du Labat

La commune a installé deux vélos à l'aire de jeux du Labat : un vélo classique et un vélo elliptique. N'hésitez pas à profiter des prochaines vacances de Pâques pour venir vous amuser et vous détendre en famille !

Vide-greniers d'Asson Sports : 21 avril 2025, de 9h à 18h, salle Jean Labarrère



Le traditionnel vide-greniers d'Asson Sports se déroulera le lundi de Pâques !! Inscrivez-vous dès aujourd'hui pour vider vos placards, vos garages, vos tiroirs ou faire des affaires chez les exposants !! Tout au long de la journée laissez-vous tenter par de délicieuses crêpes, des sandwiches ou des frites ou un coup à boire à la buvette !! De 10h à 18h, salle Jean Labarrère
Infos au 06 42 90 89 86

